



Toulouse, le 11 octobre 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

NOTE à L'ATTENTION DU MEDECIN TRAITANT

Rectorat

SAMIS
Médecine statutaire

Référence
2016 /153 /CF/AJJ

Dossier suivi par
Docteur Catherine Faggianelli
Adjointe au Médecin
Conseiller Technique
de la Rectrice

Téléphone
05.36.25.83.61
Mél.
medecin@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

Mon cher confrère,

Votre patient vous sollicite dans le cadre de la demande de « poste adapté de courte durée » (PACD) qu'il formule auprès de la rectrice.

Les PACD sont destinés à des enseignants qui au sortir de pathologies particulièrement lourdes se préparent à reprendre rapidement la classe, et à ceux qui, pour une raison médicale grave, sont devenus inaptes à l'enseignement ou doivent impérativement se reconverter.

Une affectation sur poste adapté suppose donc des capacités de travail réelles, en particulier en cas de reconversion, cette dernière démarche imposant en général la reprise d'études supérieures (DUT...) ou professionnelles (BTS, secrétariat...) qui se surajoutent aux tâches professionnelles.

Dans des cas tout à fait exceptionnels pour des pathologies d'une exceptionnelle gravité, un poste en téléenseignement peut être attribué.

Afin de pouvoir instruire le dossier de votre patient au mieux de ses intérêts, il me serait utile de disposer de renseignements précis concernant le diagnostic et les difficultés ou incapacités que sa pathologie entraîne actuellement dans l'exercice de ses fonctions.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de bien vouloir agréer, mon cher confrère, mes sentiments les plus cordiaux.

Le Médecin Conseiller Technique de la
Rectrice